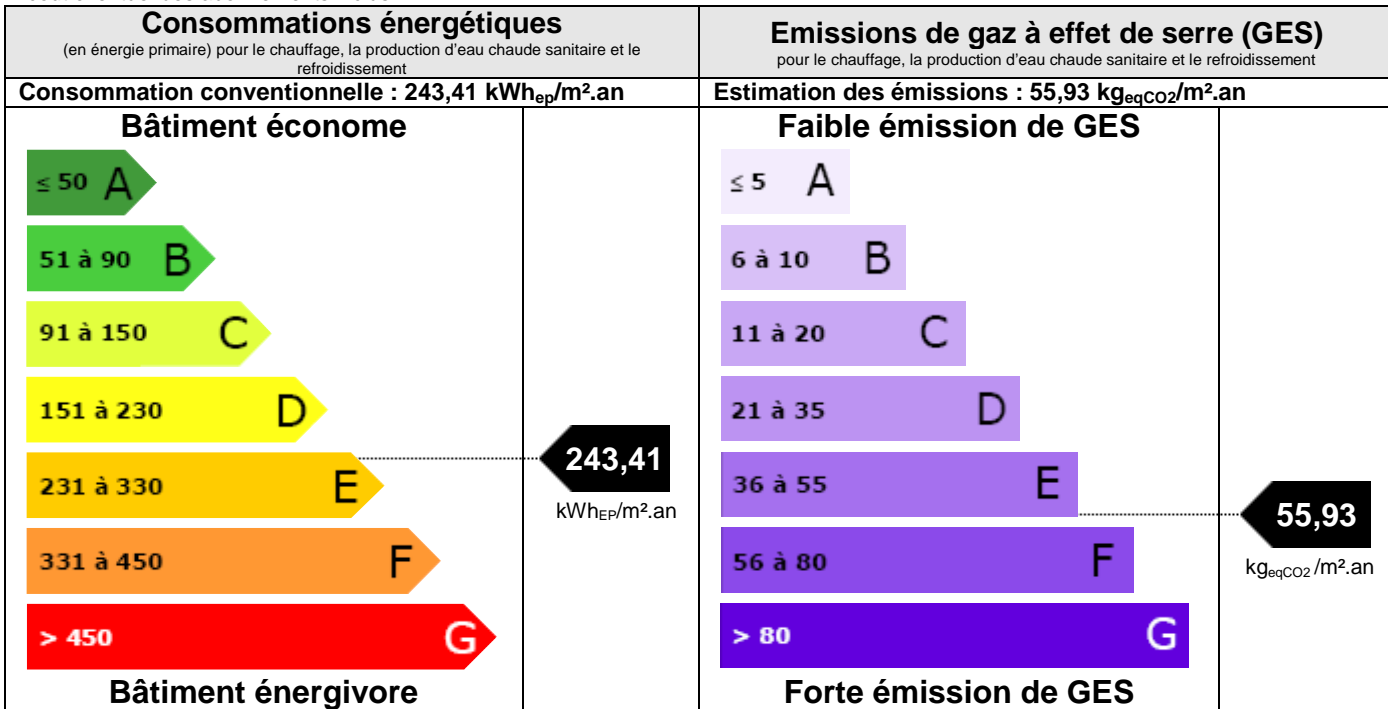


	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
<b>Chauffage</b>	GPL 28978,13 Bois 6539	35517,13	3 157,66 €
<b>Eau chaude sanitaire</b>	GPL 3063,13	3063,13	315,81 €
<b>Refroidissement</b>			
<b>Consommations d'énergie pour les usages recensés</b>	GPL 32041,26 Bois 6539	38580,26	3 534,52 € *

\*coût éventuel des abonnements inclus





**C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS**

**C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT**

**TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Pierre de taille moellons	133,51	Extérieur	50	Non isolé
Mur 2	Pierre de taille moellons	10,85	Autre	50	Non isolé

**TYPE(S) DE TOITURE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Entre solives bois avec ou sans remplissage	80,98	Combles aménagés	Résistance : 2,5 m <sup>2</sup> W/K

**TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Terre plein	80,98	Terre-plein	Non isolé

**TYPE(S) DE MENUISERIE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de volets	Remplissage en argon
Porte 1	Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	6,31	Extérieur		
Fenêtre 1	Bois - Fenêtres avec du simple vitrage	8,36	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	Bois - Fenêtres avec du simple vitrage	2,26	Extérieur	Non	Non

**C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE**

Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Programmeur	Robinet thermostatique	Date de Fabrication	Surface chauffée	Réseau isolé	Insp. > 15 ans	Individuel / Collectif
Chaudière gaz installée à partir de 2001	GPL		61,35 %	Non	Non		133,5		Non	Individuel
Insert	Bois		50%	Non	Non		25		Non	Individuel

**Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage**

Radiateurs
Insert de cheminée



**C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE CLIMATISATION**
**TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Individuel / Collectif
Chaudière gaz installée à partir de 2001 et ECS instantanée	GPL		56,95%	Non		Individuel

**TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CLIMATISATION - AUCUN -**
**C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Type d'installation	Production d'énergie (kWhep/m²/an)
Insert	41,26
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	41,26

**D NOTICE D'INFORMATION**
**Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

**Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

**Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Usages recensés**

Dans le cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

**Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.



## **Conseils pour un bon usage**

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

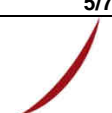
Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Isolation par l'intérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau lorsque des travaux de décoration sont prévus et que l'isolation par l'extérieur n'est pas possible.	153,19	€€€	★★★★★	●●●●●	25 % *
Simulation 2	Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres menuiseries PVC, et du double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt 2007, choisir un $U_w < 2 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ )	236,6	€€€	★	●	25 % *
Simulation 3	Installation d'une VMC simple flux	228,26	€€	★★★★	●●●●●	

\* "

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	●●●●● : moins de 5ans ●●●● : de 5 à 10 ans ●●● : de 10 à 15 ans ● : plus de 15 ans

**Commentaires :**  
Le présent diagnostic de performance énergétique ne tient pas compte de l'habitude des occupants.

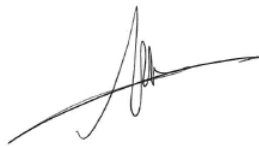
**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**  
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)  
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)





## **F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

### **Signature et Cachet du Cabinet**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Cordier'.

### **Etablissement du rapport :**

Fait à **POITIERS** le **26/11/2010**

Cabinet : **DIA'S**

Nom du responsable : **CORDIER Martin**

Nom du diagnostiqueur : **THROMAS Jean Charles**

Certification de compétence délivrée par : **AFNOR**

N° de certificat de qualification : **ODI/DPE/07017499**

Date d'obtention : **15/06/2008**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA**

N° de police : **114231812**

Date de validité : **31/12/2010**





## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



N° dossier : 07017499/ n° certificat : ODI/DPE/07017499

CRD  
358, route d' Aillfres  
79000 NIORT  
M. Jean Charles THROMAS

Affaire suivie par : Linda Ben Meftah  
Téléphone : 01.46.11.28.23  
E-Mail : linda.benmeftah@afnor.org

Bagneux, le 18/07/2008

Monsieur,

Suite à votre réussite aux examens de certification, nous avons le plaisir de vous adresser votre certificat de compétences.

Nous vous rappelons que votre certification est valable du «15/06/2007» au «14/06/2012», soit 5 ans sous réserve des résultats du maintien de votre certification.

Nous vous informons qu'un nouveau certificat vous est délivré chaque année après règlement des frais afférents.

La charte graphique est téléchargeable sur le site Internet : [www.afaqcompetences.org](http://www.afaqcompetences.org)

Vous voudrez bien nous faire connaître tout changement de coordonnées.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Linda Ben Meftah



PJ : Enquête de satisfaction



1. Soulevez la partie droite
2. Découpez l'ensemble
3. Collez votre photo dans la fenêtre prévue à cet effet
4. Priez en deux puis collez les deux parties l'une sur l'autre
5. Signez votre certificat avec un stylo à bille dans la partie prévue à cet effet

Siège : 11 rue Francis de Pressensé - 92571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 46 11 37 86 - E. +33 (0)1 46 11 37 90  
SAS au capital de 18 187 000 € - 475 076 000 RCS Bobigny [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

